

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Au terme de la séance du 31 mai 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE (Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	ASSOGBA	Eric Vidjinnangni
2	BEN AHMED	Mohamed Sami
3	BOUAGAR	Mehdi
4	CHARFADINE	Hamit Mouctar
5	CHTAI	Mohamed Sadok
6	HADJ MANSOUR	Hamed
7	JAOUAHDOU	Mohamed Rafik
8	KHALKI	Wael
9	KHOFFI	Wadia
10	KITOKO LOTOLA	Jean-Jacques
11	MAY	Farouk
12	NGANDO NGANDO	Yannick
13	NOUIRA	Amine
14	NZIE NZOUANGO MA NDIGO NZIE	Hervé Abraham
15	TRAORE	Sidi Yaya

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le 2 juin 2023

Anne BRUANT-BISSON,
Directrice générale de l'ARS Martinique
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Par délégation



La Directrice de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie

Julie CALVET-COIFFARD